



**RSP NF3, NM3 Equipes d'OUTRE-MER  
Label Ultramarin MINIBASKET**



**FFBB**

*Document de travail*

*Bureau Fédéral du 14 et 15 février 2020*

# REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS

## Cible pour la saison 2020-2021 :

### **Article 6 – Obligations sportives (NF3 – équipes ultra-marines)**

2 équipes de jeunes féminines de catégories différentes (U20 ou U18 ou U15 ou U13)

+

1 École de MiniBasket **avec Label Club UM**

### **Article 6 – Obligations sportives (NM3 – équipes ultra-marines)**

2 équipes de jeunes masculins de catégories différentes (U20 ou U17 ou U15 ou U13)

+

1 École de MiniBasket **avec Label Club UM**

---

**Pour la Nouvelle Calédonie et la Polynésie Française  
les contrôles seront différés au regard du début de saison.**

---

**Dés l'ouverture de la plateforme dédiée, les ligues accompagnent les clubs inscrits  
en championnat NF3 et / ou NM3 dans les démarches  
de "demande de Label Club Formateur Ultramarin MINIBASKET".**

# REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS

## CONCEPT

Il est proposé à **tout club des ligues des Outre-mer adhérent à la FFBB, volontaire** pour s'inscrire dans une **démarche qualité** liée à la **formation MINIBASKET et/ou des JEUNES et des dirigeants**, d'obtenir la Valorisation MINIBASKET sur plusieurs niveaux de résultats :

Un niveau de **valorisation Ultra Marin Espoir MINIBASKET** décerné à un club présentant un **total de 55 points** est calculé à partir d'indicateurs tels que définis ci-dessous.

### **Respecter la définition de l'école de Mini-Basket suivante :**

- L'école de MiniBasket est un espace d'accueil mis en place dans les clubs.
- Elle dispose, au sein du club, d'une organisation administrative, sportive et pédagogique.
- Elle met à disposition des enfants des équipements aménagés et adaptés et propose des activités en adéquation avec le niveau de pratique de chacun.
- L'école de MiniBasket a pour but de faire découvrir la pratique du basket aux plus jeunes et de fédérer autour des enfants l'ensemble des membres de la « famille basket » : parents, dirigeants, entraîneurs et arbitres.
- Les équipes de l'école de MiniBasket doivent participer aux activités (rencontres, plateaux, championnats, Fête Nationale MiniBasket) organisées par le Comité Départemental/Territorial (en Métropole) ou la Ligue Régionale (en Outremer et Corse).
- L'école de Minibasket est composée de filles et garçons U11, U9 et U7, sous conditions d'un effectif minimal (filles/garçons confondus) de :

**8 licenciés de catégorie de pratique U11 et 8 licenciés de catégories de pratique U9 ou plus jeunes.**

# REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS

LES INDICATEURS POUR LA DEMANDE DE LABEL	LES POINTS
- LE MINIBASKET DANS LE CLUB - nombre de minibasketteurs (3 saisons précédentes ) – responsable pédagogique (saison en cours) = 25 points requis pour continuer la démarche.	...PTS
- ACTIONS SPÉCIFIQUES DANS LE DÉVELOPPEMENT ET LA FIDÉLISATION DE LA PRATIQUE - 4 actions saison en cours et 4 actions saison N-1.	...PTS
*- <b>RASSEMBLEMENTS , DETECTION U11F et G - saison N et N-1-</b>	...PTS
*- <b>VOS PROJETS PEDAGOGIQUES U7, U9, U11 – saison en cours</b>	...PTS
*- <b>LES ENTRAINEURS EN FORMATION DIPLOMANTE (HORS RECYCLAGE - SAISON PRECEDENTE ANIMATEUR - INITIATEUR – CQP – DE-DES – BPJEPS et SAISON EN COURS – BREVETS FEDERAUX - CQP – DE – DES – BPJEPS ).</b>	...PTS
*- <b>ENTRAINEURS, ANIMATEURS, ACCOMPAGNATEURS EN ACTIVITE ET LICENCIES - saison en cours)</b>	...PTS

\* Nouvelles appellations des indicateurs suite à :

- visites dans les DOM TOM de novembre/décembre 2019
- évolution des formations (création des brevets Fédéraux )

# REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS

## LE CONTRÔLE ET LA VALIDATION

TERRITOIRES	LE DOSSIER	A PRIORI	A POSTERIORI
GUADELOUPE, St MARTIN, MARTINIQUE, GUYANE, REUNION, MAYOTTE.	Le club fait son dossier entre le 1 septembre et le 31 janvier.	La ligue accompagne l'inscription entre le 1 septembre et le 31 janvier.	La ligue valide le dossier au plus tard le 31 mars. Le comité directeur de la FFBB valide le dossier.
NOUVELLE CALEDONIE, POLYNESIE	Le club fait son dossier entre le .....et le .....	La ligue accompagne l'inscription entre le .....et le .....	La ligue valide le dossier pour le ..... Le comité directeur de la FFBB valide le dossier.



**FFBB**

FÉDÉRATION  
FRANÇAISE DE  
BASKETBALL

117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS  
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80